

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAL DU 31 MARS 2025

Présents : SAUBER François, THILL Jessie, DONNERSBACH Alex, FEIDT Michel, WEINS Alain, COURTE-WOLDE Henoké, SCHANCK Laurent, SCHMIT-STREFF Edmée, URBANY Guy, ARENDT Guy, BREUER Romain, SCHALTZ Aline, KRECKÉ-MARDETSCHLÄGER Helga

1. Concessions au cimetière

Le conseil accorde à l'unanimité une concession au cimetière aux personnes suivantes :

- Monsieur Luc RADOUX de Bofferdange
- Madame Martine SCHEIBEL de Wasserbillig

2. Commissions communales : remplacements de membres

Sur demande du parti « DP Walfer », le conseil décide à l'unanimité de remplacer :

- Monsieur Guy Arendt par Monsieur Yannick Girsch comme membre dans la commission de l'économie, commerce et tourisme,
- Madame Elisabeth Gallinaro par Madame Kathleen Irthum comme membre dans la commission de la culture,
- Monsieur Guy Medinger par Monsieur Yannick Girsch comme membre dans la commission du climat et de l'environnement,
- Monsieur Guy Arendt par Monsieur Manou Ginter comme membre dans la commission de la famille, des personnes en situation d'handicap, du troisième âge et sociale,
- Monsieur Pol Kneip par Madame Kathleen Irthum comme membre dans la commission de la jeunesse, de l'enfance et des infrastructures pour jeunes,
- Madame Elisabeth Gallinaro par Madame Kathleen Irthum comme membre dans la commission communale du vivre-ensemble interculturel.

3. Projet d'organisation scolaire 2025/2026

A l'unanimité, le conseil approuve le projet d'organisation scolaire en vue de la publication des postes d'enseignants à déclarer vacants pour l'année scolaire 2025/2026.

4. Pacte nature : mesure à adopter

A l'unanimité, le conseil décide de promouvoir l'achat de produits alimentaires biologiques aux services de restauration scolaire et d'adopter le cahier des charges « Natur genéissen » du SICONA avec l'obligation qu'au moins 50% des dépenses totales d'achats de denrées alimentaires sont allouées à des produits alimentaires biologiques.

5. Changement du mode de jouissance d'un bien

A l'unanimité, le conseil décide d'adapter le mode de jouissance du terrain sis à Helmsange, au lieu-dit « rue de la Libération », d'une contenance approximative de 7,87 ares, acquis par Monsieur Freylinger-Hames Raymond, appartenant au domaine public communal en domaine privé communal.

6. Contrats

- a. A l'unanimité, le conseil approuve l'avenant à la convention de mise en œuvre Pacte Logement 2.0 en vue de modifier la participation financière annuelle aux prestations du Conseiller logement.
- b. A l'unanimité, le conseil approuve l'acte de cession gratuite conclu avec les époux O'Brien-O'Rourke par lequel ceux-ci ont cédé gratuitement le terrain (trottoir) sis à Bereldange, au lieu-dit « Rue du Dix Octobre », contenant 86 centiares.

7. Devis

- a. A l'unanimité, le conseil approuve un devis au montant de 5.000.000,00 € pour le réaménagement de la N7 à Bereldange pour le tronçon entre la cité Grand-Duc Jean et la limite du territoire de la commune.

A l'unanimité, le conseil approuve ensuite un crédit supplémentaire de 25.000,00 € qui sera inscrit au budget de l'exercice 2025 en vue de disposer de la première tranche nécessaire pour le début de ces travaux.

- b. A l'unanimité, le conseil approuve un devis au montant de 5.813.000,00 € pour le réaménagement de la N7 à Walferdange et Helmsange pour le tronçon entre le pont sur l'Alzette et la limite du territoire de la commune.

A l'unanimité, le conseil approuve ensuite un crédit supplémentaire de 270.000,00 € qui sera inscrit au budget de l'exercice 2025 en vue de disposer de la première tranche nécessaire pour le début de ces travaux.

8. Plan d'aménagement particulier : convention

A l'unanimité, le conseil approuve la convention conclue avec la société Thomas & Piron Luxembourg S.A., ainsi que le projet d'exécution présenté, en vue de la réalisation du plan d'aménagement particulier (P.A.P.) « An de Wuesen I » portant sur le fond sis à Bereldange, aux abords de la route de Luxembourg et visant l'aménagement de 8 lots pour la construction de 7 maisons et une résidence.

9. Règlement sur les taxes urbanismes

A l'unanimité, le conseil approuve un nouveau règlement sur les taxes urbanisme.

10. Règlements de circulation

A l'unanimité, le conseil modifie le règlement communal en matière de circulation dans la rue des Prés à Helmsange.

A l'unanimité, le conseil confirme des règlements temporaires d'urgence en matière de circulation à l'occasion des travaux du syndicat intercommunal SIDERO en vue de la construction d'un bassin d'orage et de la pose de conduites dans la rue de Bridel (CR181) et dans la rue Am Becheler (CR 181) à Bereldange.

11. Avis au sujet d'une décision de l'office social Walferdange

A l'unanimité, le conseil avise favorablement la décision du conseil d'administration de l'office social portant sur la création d'un poste SAS pour les besoins administratifs de l'office social de Walferdange.

12. Crédit de postes

- a. A l'unanimité, le conseil crée un poste de fonctionnaire communal, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du département technique.
- b. A l'unanimité, le conseil crée un poste de salarié à tâche manuelle (ouvrier polyvalent/aide jardinier) pour les besoins du service industriel.

12A. Stratégie « Zéro-Déchets »

Le bourgmestre François Sauber répond à plusieurs questions écrites des conseillers communaux du parti LSAP Walfer à ce sujet. Le rapport complet comprenant les questions et les réponses peut être consulté sur le site internet de la commune <https://walfer.lu/publications/rapports-conseil-communal/>.

12B. Problématique de sécurité pour piétons en général et élèves en particulier dans le cadre du chantier RUB Rue de Bridel (Bäreler Bierg)

Le bourgmestre François Sauber répond à plusieurs questions écrites des conseillers communaux du parti DP Walfer à ce sujet. Le rapport complet comprenant les questions et les réponses peut être consulté sur le site internet de la commune <https://walfer.lu/publications/rapports-conseil-communal/>.

12C. Désactivation de l'éclairage public pendant la nuit

Le bourgmestre François Sauber répond à plusieurs questions écrites des conseillers communaux du parti DP Walfer à ce sujet. Le rapport complet comprenant les questions et les réponses peut être consulté sur le site internet de la commune <https://walfer.lu/publications/rapports-conseil-communal/>.

13. Séance non publique

KURZBERICHT ÜBER DIE GEMEINDERATSSITZUNG VOM 31. MÄRZ 2025

Anwesend: SAUBER François, THILL Jessie, DONNERSBACH Alex, FEIDT Michel, WEINS Alain, COURTE-WOLDE Henoké, SCHANCK Laurent, SCHMIT-STREFF Edmée, URBANY Guy, ARENDT Guy, BREUER Romain, SCHALTZ Aline, KRECKÉ-MARDETSCHLÄGER Helga

1. Grabkonzessionen

Der Rat genehmigt einstimmig Grabkonzessionen für folgende Personen:

- Herr Luc RADOUX aus Bofferdingen
- Frau Martine SCHEIBEL aus Wasserbillig

2. Gemeindekommissionen: Ersetzen von Mitgliedern

Auf Anfrage der Partei „DP Walfer“ beschließt der Rat einstimmig:

- Herr Guy Arendt durch Herr Yannick Girsch als Mitglied in der Kommission für Wirtschaft, Handel und Tourismus zu ersetzen,
- Frau Elisabeth Gallinaro durch Frau Kathleen Irthum als Mitglied in der Kommission für Kultur zu ersetzen,
- Herr Guy Medinger durch Herr Yannick Girsch als Mitglied in der Kommission für Klima und Umwelt zu ersetzen,
- Herr Guy Arendt durch Herr Manou Ginter als Mitglied in der Kommission für Familie, Menschen mit Behinderungen, Senioren und Soziales zu ersetzen,
- Herr Pol Kneip durch Frau Kathleen Irthum als Mitglied in der Kommission für Jugend, Kinder und Jugendeinrichtungen zu ersetzen,
- Frau Elisabeth Gallinaro durch Frau Kathleen Irthum als Mitglied in der Kommission für interkulturelles Zusammenleben zu ersetzen.

3. Schulorganisation 2025/2026

Der Rat genehmigt einstimmig das Projekt für die provisorische Schulorganisation, damit verschiedene Lehrerposten für das Schuljahr 2025/2026 vakant erklärt werden können.

4. Naturpakt : zu ergreifende Maßnahme

Einstimmig beschließt der Rat, den Kauf von Biolebensmittel für die Schulverpflegung zu fördern und das Richtlinienheft „Natur genéissen“ des SICONA mit der Verpflichtung anzunehmen, dass mindestens 50% der Gesamtausgaben für den Einkauf von Biolebensmittel entfallen müssen.

5. Änderung der Nutzungsart eines Grundstücks

Einstimmig beschließt der Rat, die Nutzungsart des Grundstücks gelegen in Helmsingen, im Ort „Rue de la Libération“, mit einer ungefähren Größe von 7,87 Ar, das von Herrn Freylinger-Hames Raymond erworben wurde, vom öffentlichen Gemeindebesitz in privaten Gemeindebesitz umzuwandeln.

6. Verträge

- a. Einstimmig genehmigt der Rat den Zusatz zur Umsetzungsvereinbarung Pacte Logement 2.0 zwecks Änderung der jährlichen finanziellen Beteiligung an den Leistungen des Wohnberaters.
- b. Einstimmig genehmigt der Rat einen mit den Eheleuten O'Brien-O'Rourke abgeschlossenen unentgeltlichen Kaufvertrag, in dem diese ein Grundstück (Bürgersteig) in Bereldingen, im Ort „Rue du Dix Octobre“, mit einer Größe von 86 Centiares an die Gemeinde abtreten.

7. Kostenvorschläge

- a. Einstimmig genehmigt der Rat einen Kostenvoranschlag über einen Betrag von 5.000.000,00 € für die Neugestaltung der N7 in Bereldingen für den Abschnitt zwischen der Wohnsiedlung Grand-Duc Jean und der Grenze des Gemeindegebiets.

Anschließend genehmigt der Rat einstimmig einen zusätzlichen Kredit in Höhe von 25.000,00 € um über die erste Rate zu verfügen, die für den Beginn dieser Arbeiten erforderlich ist.

- b. Einstimmig genehmigt der Rat einen Kostenvoranschlag über einen Betrag von 5.813.000,00 € für die Neugestaltung der N7 in Walferdingen und Helmsingen für den Abschnitt zwischen der Brücke über der Alzette und der Grenze des Gemeindegebiets.

Anschließend genehmigt der Rat einstimmig einen zusätzlichen Kredit in Höhe von 270.000,00 € um über die erste Rate zu verfügen, die für den Beginn dieser Arbeiten erforderlich ist.

8. Teilbebauungsplan: Konvention

Einstimmig genehmigt der Rat die mit der Firma Thomas & Piron Luxembourg S.A. abgeschlossene Konvention, sowie die vorgelegten Ausführungspläne, im Hinblick auf die Ausführung des Teilbebauungsplanes (PAP) « An de Wuesen I » über Grundstücke gelegen in Bereldingen, in der Nähe der Route de Luxembourg, welcher die Erschließung von 8 Parzellen für den Bau von 7 Häusern und einer Residenz vorsieht.

9. Gebührenordnung für Baugenehmigungen

Einstimmig genehmigt der Rat eine neue Gebührenordnung für Baugenehmigungen.

10. Verkehrsreglemente

Einstimmig ändert der Rat das kommunale Verkehrsreglement in der Rue des Prés in Helmsingen.

Einstimmig bestätigt der Rat zeitlich begrenzte dringliche Verkehrsreglemente, die anlässlich von Arbeiten des interkommunalen Syndikats SIDERO zum Bau eines Regenwasserbeckens und zur Verlegung von Leitungen in der Rue de Bridel (CR181) und in der Rue Am Becheler (CR 181) in Bereldingen erlassen wurden.

11. Stellungnahme zu einer Entscheidung des Sozialamtes

Einstimmig gibt der Rat eine positive Stellungnahme ab zur Entscheidung des Verwaltungsrates des Sozialamtes zur Schaffung einer SAS-Stelle für den verwaltungstechnischen Bedarf des Sozialamtes Walferdingen.

12. Schaffung von Posten

- a. Einstimmig schafft der Rat einen Posten eines Gemeindebeamten, Gehaltskategorie B, Gehaltsgruppe B1, Untergruppe Verwaltung, für den Bedarf der technischen Abteilung.
- b. Einstimmig schafft der Rat einen Posten eines Arbeitnehmers mit manuellen Aufgaben (Mehrzweckarbeiter/Gartenhelfer) für den Bedarf der Industrieabteilung.

12A. Null-Abfall-Strategie

Bürgermeister François Sauber beantwortet mehrere schriftliche Fragen der Räte der Fraktion LSAP Walfer zu diesem Thema.

Der vollständige Bericht mit den Fragen und den Antworten kann auf der Internetseite der Gemeinde <https://walfer.lu/publications/rapports-conseil-communal/> nachgelesen werden.

12B. Sicherheitsproblematik für Fußgänger im Allgemeinen und Schüler im Besonderen im Zusammenhang mit der RUB-Baustelle Rue de Bridel (Bäreler Bierg)

Bürgermeister François Sauber beantwortet mehrere schriftliche Fragen der Räte der Fraktion DP Walfer zu diesem Thema.

Der vollständige Bericht mit den Fragen und den Antworten kann auf der Internetseite der Gemeinde <https://walfer.lu/publications/rapports-conseil-communal/> nachgelesen werden.

12C. Ausschalten der Straßenbeleuchtung in der Nacht

Bürgermeister François Sauber beantwortet mehrere schriftliche Fragen der Räte der Fraktion DP Walfer zu diesem Thema.

Der vollständige Bericht mit den Fragen und den Antworten kann auf der Internetseite der Gemeinde <https://walfer.lu/publications/rapports-conseil-communal/> nachgelesen werden.

13. Geheimsitzung

Luxembourg, le 22 mars 2025

Madame, Messieurs,

Conformément aux dispositions de la loi communale et au règlement intérieur du Conseil Communal, je souhaite soumettre la question suivante pour qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Communal.

Stratégie « Zéro-Déchets »

Entre septembre 2022 et octobre 2023, toutes les poubelles (grises) de notre commune ont été dotées d'une puce afin de collecter des données précises sur la gestion des déchets ménagers. Selon le Collège échevinal, les informations recueillies sur une période représentative devraient permettre d'élaborer une stratégie « zéro-déchets ».

C'est pourquoi nous souhaiterions poser les questions suivantes :

- Quel est l'état d'avancement de la collecte des données ? Quelles sont les méthodes utilisées pour leur recueil ? Sont-elles mesurées en fonction du nombre de collectes ou de la quantité de contenu ?
- Avez-vous déjà commencé à développer une stratégie ? Si tel est le cas, quelles en sont les principales composantes ?
- Étant donné que l'utilisation des poubelles (grises) est soumise à un coût, cela engendre-t-il des bénéfices financiers pour les citoyens ?

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



Helga Krecké-Mardetschläger
Conseillère communale du LSAP

DP Sektion Walfer
B.P. 39
L-7201 Bereldange

Walferdange, le 25 mars 2025

Au Collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Walferdange

Madame, Messieurs,

Conformément à l'article 13 alinéa 3 de la loi communale du 13 décembre 1988, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communal le point suivant pour prise de position et discussion :

Problématique de sécurité pour piétons en général et élèves en particulier dans le cadre du chantier RUB Rue de Bridel (Bäreler Bierg)

Lors des différentes phases du chantier RUB (Rue de Bridel à Bereldange) la signalisation pour les piétons et les automobilistes doit être régulièrement changée. Ceci engendre des situations extrêmement dangereuses, notamment pour les élèves sur leur chemin vers l'école, surtout pour les passages pour piétons peu visibles. Les enfants doivent se faufiler entre les barrages de chantiers et traverser la file d'automobilistes, qui passent souvent avec une vitesse exagérée entre les feux de chantiers. En plus, les automobilistes qui s'engagent à partir des rues adjacentes à la Rue de Bridel (Rue du X Octobre, Rue de l'Europe etc.) ne sont souvent pas sensibilisés à la situation de la montée de Bereldange.

Partant nous souhaiterions poser les questions suivantes au collège des bourgmestre et échevins :

- Le collège échevinal a-t-il connaissance de ces problèmes ?
- Quelles mesures le collège échevinal a-t-il l'intention de prendre pour éviter de tels problèmes de sécurité ?
- Pourquoi les feux de signalisation pour piétons qui existent actuellement ont été désactivés ? Est-ce qu'il ne serait pas opportun de réactiver ces feux ou de trouver une solution provisoire avec des feux de chantier afin de sécuriser le passage des piétons ?
- Le collège échevinal s'est-il concerté avec la police à ce sujet ?

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Guy Arendt

Laurent Schanck

Alain Weins

Pour les conseillers communaux du DP,



DP Sektioun Walfer
B.P. 39
L-7201 Bereldange

Walferdange, le 25 mars 2025

Au Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Walferdange

Madame, Messieurs,

Conformément à l'article 13 alinéa 3 de la loi communale du 13 décembre 1988, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communal le point suivant pour prise de position et discussion :

Désactivation de l'éclairage public pendant la nuit

Depuis plus de deux ans l'éclairage public à Walferdange reste éteint durant la nuit entre 01:00 et 04:30 hrs sauf les weekends. Walferdange est une des seules grandes communes à procéder de cette façon.

Parallèlement, selon nos informations, le nombre de cambriolages, respectivement de tentatives de cambriolages et d'actes de vandalisme aurait augmenté. On nous rapporte également un sentiment d'insécurité parmi les piétons pendant les phases de non-éclairage.

Le conseil communal de Niederanven a d'ailleurs récemment décidé, suite à une consultation des citoyens, de renoncer définitivement à la désactivation de l'éclairage pendant la nuit.

Partant nous souhaiterions poser les questions suivantes au collège des bourgmestre et échevins :

1. Est-ce que le collège des bourgmestre et échevins peut nous confirmer que le nombre de cambriolages, respectivement de tentatives de cambriolages, et d'actes de vandalisme a effectivement augmenté ?
2. Le motif allégué pour introduire la coupure de l'éclairage public pendant la nuit était l'économie d'électricité. Nous demandons ainsi au collège des bourgmestre et échevins de nous présenter un bilan énergétique précis de l'économie d'électricité réellement réalisée en relation directe avec la déconnection de l'éclairage public dans notre commune pendant la nuit lors des dernières années.

3. Est-ce que le collège des bourgmestres et échevins envisage de se rallier aux décideurs de la commune de Niederanven et ainsi revenir sur la décision de désactivation de l'éclairage public ?
4. A Niederanven cette décision a été prise après consultation des habitant/e/s de la commune par l'intermédiaire d'une « app » citoyenne. Nous posons la question de savoir si une telle « app », comme outil de démocratie direct, est en cours de planification à Walferdange, ou si éventuellement il est envisagé d'inclure un volet de consultation dans « l'app » qui serait en élaboration (suivant les déclarations faites par le collège échevinal).

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Guy Arendt

Laurent Schanck

Alain Weins

Pour les conseillers communaux du DP,



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAL DU 31 MARS 2025

12A. Stratégie « Zéro-Déchets »

Questions des conseillers communaux du parti LSAP Walfer : copie en annexe.

Le bourgmestre François Sauber répond à plusieurs questions écrites des conseillers communaux du parti LSAP Walfer à ce sujet.

A l'heure actuelle, la commune de Walferdange a recueilli les données nécessaires et a muni toutes les poubelles d'une puce. Le bureau d'étude peut dès lors élaborer un concept, qu'il présentera dans les prochains mois lors d'une réunion avec le Klimateam de la commune de Walferdange.

12B. Problématique de sécurité pour piétons en général et élèves en particulier dans le cadre du chantier RUE de Bridel (Bäreler Bierg)

Questions des conseillers communaux du parti DP Walfer : copie en annexe.

Le bourgmestre François Sauber répond à plusieurs questions écrites des conseillers communaux du parti DP Walfer à ce sujet.

La commune de Walferdange a eu connaissance de ces problèmes et a immédiatement réagi afin d'éviter des problèmes de sécurité. En effet, l'agent municipal, équipé d'un gilet jaune, a été sur place pendant les heures de pointe en vue de sensibiliser les automobilistes et de garantir aux enfants un chemin de l'école en toute sécurité.

De plus, la commune a contacté la Police afin de les informer de la situation dangereuse provoquée par le chantier. La Police s'est rendue sur place et fera des contrôles plus réguliers dans la Rue de Bridel.

En ce qui concerne les feux de signalisation pour piétons, la commune a contacté l'entreprise compétente qui se charge de trouver une solution pour organiser les feux de signalisation de manière à ce que le passage pour piétons soit sécurisé.

12C. Désactivation de l'éclairage public pendant la nuit

Questions des conseillers communaux du parti DP Walfer : copie en annexe.

Le bourgmestre François Sauber répond à plusieurs questions écrites des conseillers communaux du parti DP Walfer à ce sujet.

Selon information reçue de la police, le fait d'éteindre l'éclairage public pendant la nuit n'a pas d'influence sur les cambriolages ou d'autres actes criminels. Ainsi, les statistiques ne montrent pas d'augmentation du nombre de cambriolages et d'actes de vandalisme depuis que l'éclairage est éteint la nuit.

Malheureusement, il n'est pas possible de réaliser un bilan énergétique précis étant donné que certains bâtiments sont connectés aux lampadaires. Un bilan énergétique séparé indiquant seul la consommation de l'éclairage public, n'est donc pas possible. Pourtant l'économie d'énergie n'est pas la seule raison pour laquelle l'éclairage public est éteint pendant la nuit. En effet, il s'agit aussi d'une mesure contre la pollution lumineuse.

La commune de Walferdange ne peut pas être comparée à la commune de Niederanven, qui est territorialement beaucoup plus grande, qui est équipée à 100% par des lampadaires LED et qui a éteint les lumières tous les jours de 23h00 à 05h00. Sur le territoire de la commune de Walferdange, l'éclairage public est allumé pendant les nuits du weekend afin de garantir la sécurité des piétons et pendant la semaine l'éclairage public est éteint seulement de 01h00 à 4h30. La commune de Walferdange n'a donc pas l'intention de se rallier à la décision de la commune de Niederanven.

Effectivement, une « app » a été réalisée par la commune de Walferdange et se trouve pour l'instant en période d'essai. Cette « app » sera lancée dans les mois à venir.